



Monsieur Christophe BECHU  
Ministre de la Transition Écologique  
et de la Cohésion des Territoires

**Réf :** DV/2023-21

**Objet :** Agences de l'Eau

Monsieur le Ministre,

La CFDT de la Branche des Agences de l'eau et des Milieux aquatiques mène au sein de votre ministère une négociation avec votre administration pour une revalorisation du statut des contractuels des agences de l'eau. Pour donner suite au refus du guichet unique de toute revalorisation indemnitaire de notre statut, cette négociation s'est stoppée net en 2021. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels des agences de l'eau ont sollicité une rencontre urgente avant votre nomination auprès de Mme la Ministre Pompili, votre prédécesseure, afin de revoir cet arbitrage unilatéral du guichet unique, très mal vécu par l'ensemble des personnels.

Notre colère devant cette dégradation sans précédent des salaires des contractuels dans les agences de l'eau nous a amenés à rencontrer Mme la Conseillère sociale de Mme la Ministre le 9 mars 2022. Aucune réponse n'a été apportée à notre demande de revalorisation du quasi-statut des personnels des agences de l'eau, pourtant inscrite dans l'agenda social de votre ministère.

En effet, le régime indemnitaire n'a fait l'objet d'aucune revalorisation depuis sa création en 2007. Dans un contexte d'inflation galopante, votre Gouvernement a décidé d'apporter une revalorisation du point d'indice de 3.5% mais qui couvre à peine la moitié de l'inflation pour la seule année 2022.

Par conséquent, nous sollicitons une audience afin d'évoquer directement avec vous, Monsieur le Ministre, deux arbitrages interministériels importants que nous attendons pour défendre les personnels de votre administration, à savoir :

1. REMONTER au créneau pour obtenir une revalorisation indemnitaire des personnels des agences de l'eau en refusant le dogme qui consiste à niveler par le bas notre régime indemnitaire au prétexte que d'autres établissements publics dans la sphère du ministère seraient moins favorables ;
2. REVOIR à la hausse les taux pro/pro pour le passage du 1er niveau au 2ème niveau pour éviter le blocage d'agents dans leur catégorie. Là aussi, il convient de gagner cet arbitrage

par notre Ministre de tutelle pour réviser l'arrête fixant les taux pro/pro sur les 3 prochaines années.

Par ailleurs, nous vous alertons sur la mise en œuvre désordonnée dans nos établissements publics par certains directeurs des agences de l'eau de l'accord interministériel sur le télétravail, signé par la CFDT constituant le socle minimal à déployer dans les agences de l'eau.

Enfin sur les effectifs, la CFDT estime qu'il faut préserver leurs moyens pour atteindre les objectifs de bon état des eaux et la biodiversité que nous nous sommes fixés collectivement. Et ce n'est pas le cas ! Toutes les agences rencontrent les mêmes difficultés et certaines sont en limite de fonctionnement. Il n'est plus possible de travailler avec tels niveaux d'effectifs.

La CFDT s'inquiète de la multiplication des missions confiées aux agences de l'eau sur la biodiversité, les adaptations au changement climatique, l'extension au littoral et au milieu marin et la multiplication de sollicitations pour mettre en place des plans de relance, des programmes de résilience, du fonds vert, un plan national pour l'eau. Si cela peut exprimer une reconnaissance gouvernementale de nos savoir-faire, il ne peut masquer l'inadéquation des moyens humains qui sont mis en place pour y faire face. Nous ne pouvons plus nous satisfaire du gel des emplois dans les agences de l'eau, car nous avons besoins d'emplois supplémentaires réels pour faire face à toutes ces nouvelles missions.

Dans l'attente d'une audience, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire général de l'UFETAM CFDT



D. VINCENT